



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

absentéisme

Question écrite n° 719

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique de lui indiquer quel est le taux d'absentéisme en 2011 des agents de la fonction publique territoriale et quel est le taux d'absentéisme des salariés du privé. Dans l'hypothèse où il y aurait une forte disparité entre ces deux taux, elle lui demande quelle est selon elle l'explication de cette différence.

Texte de la réponse

Le traitement des données de l'année 2011 étant en cours, les derniers chiffres disponibles relatifs aux absences au travail dans la fonction publique territoriale sont ceux de 2009. On dénombre en moyenne 24.3 journées d'absences, tous motifs confondus, par agent territorial permanent. Les absences pour raison de santé, qui regroupent la maladie, la longue maladie, l'accident du travail et la maladie professionnelle, représentent une moyenne de 20.6 jours d'absence. Ces phénomènes d'absence dans la fonction publique territoriale peuvent en partie s'expliquer par le nombre important d'agents de catégorie C dont de nombreux métiers à dominante technique, plus exposés aux risques. L'expérimentation du contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires territoriaux, en cours dans plusieurs départements, devrait permettre, à terme, de disposer d'éléments complémentaires sur l'absentéisme dans la FPT. Si des organismes privés ont publié, sous leur responsabilité, des comparaisons entre la fonction publique territoriale et le secteur privé, il n'appartient pas aux pouvoirs publics de se prononcer sur leur validité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 719

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4324

Réponse publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6491